

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Deux échecs

Éminent penseur d'une « souveraineté européenne » tombée dans les oubliettes, vibrant partenaire d'un « couple franco-allemand » qui n'a jamais existé, le Jupiter triomphant mué en commis-voyageur de « réformes » rejetées par la majorité des Français vient de subir deux échecs cinglants.

Le premier tient au rejet de Sylvie Goulard par le Parlement européen. Ardemment soutenue par l'Élysée, la candidate à la Commission, avide de pouvoir autant que de confort financier, a été éliminée pour son arrogance et parce qu'elle apparaissait comme la doublure d'Emmanuel Macron, humilié par la même occasion.

Le second tient à l'accord passé entre le Premier ministre britannique et Bruxelles. Emmanuel Macron défendait une ligne dure afin que la Grande-Bretagne paie le plus cher possible sa sortie de l'Union. Angela Merkel, soucieuse quant à elle de la défense de ses intérêts nationaux, voulait un accord sur le Brexit. C'est la stratégie allemande qui a prévalu le 17 octobre et la France se trouve une fois de plus en position de faiblesse, à cause de l'attitude irresponsable de l'Élysée. La politique étrangère de la France n'est plus qu'un très lointain souvenir.

Intelligence artificielle

Exploiter Contrôler Punir

Travail

Découvrir

Alain Supiot

p. 8

Idées

Dialogue

sur l'islam

p. 9

La biologie n'est pas notre juge de paix

Yann Kergloff répond à François Gerlotto sur le lien qu'il fait entre l'élargissement de la PMA en débat et la législation autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Problématiques biologiques, éclipsées volontairement par les partisans de la loi bioéthique actuellement étudiée à l'Assemblée nationale.

L'ouverture de la "PMA pour toutes" bouscule les consciences, et il y a de quoi, puisque le législateur est en train de créer une filiation non adoptive déconnectée par avance de toute inscription de la personne à naître dans une double généalogie féminine et masculine. Ceci au moyen d'une procréation médicalisée et au titre d'un droit à l'enfant implique dont la jouissance ne pourra longtemps être réservée aux seules femmes. Toute filiation est un lien de droit, mais celle-ci s'établit par avance, dans le déni des conditions biologiques d'apparition de la vie.

Mais nous devons raison garder, ne pas tout confondre, et éviter de tomber dans une forme d'intégrisme qui ferait un viatique des "lois de la biologie".

Il n'y a pas de déni du réel dans la législation autorisant l'IVG, ni "lâcheté" de la loi, laquelle n'a jamais nié qu'une IVG pratiquée portait atteinte à la vie en mettant un terme à la gestation d'un être humain. Et à suivre les "lois de la biologie", il faudrait condamner pénalement tout homicide survenant à la guerre et, dans la vie civile, ne plus jamais retenir la légitime défense... Ce serait absurde, et ce serait oublier que les lois sont faites par les hommes et pour les hommes, selon les nécessités des temps.

Les concepts juridiques ne sont pas imaginés pour supplanter la réalité mais pour être des instruments au service de l'homme.

Le concept de « personnalité juridique » est depuis longtemps une abstraction (le condamné à la mort civile

perdait la personnalité juridique mais il ne mourait pas, les personnes morales telles les associations en sont dotées). La personnalité juridique peut se définir comme l'aptitude à participer à la vie juridique et, comme le rappelle le doyen Carbonnier, « *les personnes au sens juridique du terme sont les êtres capables de jouir de droits, ce sont, d'une expression équivalente, les sujets de droit* ».

Il est considéré comme légitime, depuis notamment l'abolition de l'esclavage et de la mort civile, que tous les êtres humains reçoivent la personnalité juridique. Plus précisément, l'enfant né vivant et viable est un sujet de droit et, chaque fois qu'il y va de son intérêt, les effets de la personnalité juridique peuvent remonter jusqu'à sa conception.

Notre droit pose donc comme illégitime a priori qu'un être humain ne reçoive pas la personnalité juridique, et, du fait de la possible rétroactivité de ses effets, il n'est pas juridiquement nécessaire que les enfants à naître en soient dotés.

Cette donnée du droit ne doit pas choquer, en tant que telle, car le seul effet attaché à la naissance, c'est l'apparition de la personnalité juridique, et l'attribution de la personnalité juridique à un être humain n'empêche pas le droit à la vie d'être limité, exceptionnellement, comme le prévoit par exemple la Convention européenne des Droits de l'Homme.

En sa qualité de « personne potentielle » (au sens juridique du terme !), l'embryon devenant fœtus fait l'objet d'une protection constitutionnelle, le principe du respect de

l'être humain dès le commencement de sa vie s'intégrant au principe de sauvegarde de la dignité humaine.

Une telle protection ne fait pas obstacle à une interruption volontaire de grossesse pour laquelle le législateur a instauré un cadre juridique précis de nature à assurer un équilibre entre deux principes constitutionnels fondamentaux : la sauvegarde de la dignité humaine d'une part, et la liberté de la femme d'autre part.

La loi de 1975 permettait à la femme enceinte de mettre un terme à sa grossesse jusqu'à la dixième semaine à condition de se trouver dans « une situation de détresse ». Une loi de 2001 est venue allonger ce délai à douze semaines. Et deux lois ultérieures sont venues assouplir les conditions d'accès à l'IVG : une loi en 2014 supprime la référence à la « situation de détresse » dans laquelle devait se trouver la femme souhaitant mettre un terme à sa grossesse et une loi de 2016 abandonne le délai de réflexion de sept jours imposé entre les premières visites médicales et la confirmation écrite de la demande d'IVG.

Il est naturellement toujours possible d'engager un débat, par exemple sur les modifications apportées à la loi dont certains estiment ou s'imaginent qu'elles conduisent à ériger désormais l'IVG en un droit exorbitant de la femme sur l'enfant à naître, sans autre condition que l'expression légère d'une volonté. C'est une affaire de conscience personnelle, qui ne peut faire fi des enjeux de santé publique et plus globalement des enjeux liés à l'affranchissement des femmes. Affaire dans laquelle les « données biologiques de bas » ne constituent pas même le début d'un argument.

Yann KERGOFF

SOMMAIRE

P 1 - Cible : Deux échecs - P 2 : Bioéthique : La biologie n'est pas notre juge de paix - P 3 : Tactique : En perte de contrôle - Écho des blogs : ADP et autres privatisations - P 4 : Législatives en Pologne : Pourquoi la droite s'implante - P 5 : Sommet Russie - Afrique : La Rus-safric - P 6 - 7 : Intelligence : Exploiter, contrôler, punir - P 8 : Travail : Pour découvrir Alain Supiot - P 9 : Idées : Dialogue sur l'islam - P 10 : Musée : Paris libéré par lui-même - P 11 : - Actualités de la Nouvelle Action royaliste - P 12 : Éditorial : Gouverner contre l'État

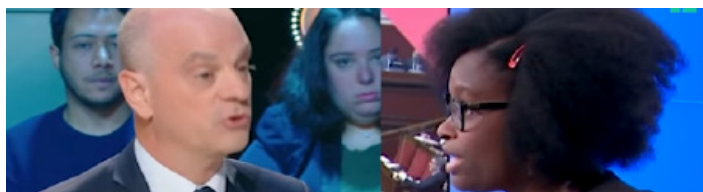
En perte de contrôle

En septembre, Emmanuel Macron avait relancé le débat sur l'immigration. En octobre, la polémique se concentre sur le voile islamique, qui divise la macronie.

Le 16 septembre, Emmanuel Macron s'adresse aux parlementaires de sa majorité. Il leur tient des propos hallucinants puisque le chef du Bloc oligarchique leur parle comme un chef de parti anti-bourgeois : "La question est de savoir si nous voulons être un parti bourgeois ou pas". L'enjeu s'explique par un constat : les bourgeois ne sont pas touchés par l'immigration, alors que "les classes populaires vivent avec".

Cette vérité pourrait provoquer une remise en cause existentielle. Elle amène le chef du bloc bourgeois-anti-bourgeois à prendre une fois de plus la place du Premier ministre : il annonce un débat sur la politique migratoire à l'Assemblée en précisant qu'il n'y aurait pas de vote. Tout le monde a compris que le Napoléon amiénois préparait la campagne des municipales - et dans la foulée celle de la présidentielle puisqu'il confia benoîtement que s'il était battu en 2022, ce serait par Marine Le Pen.

On oublia d'autant plus vite le débat parlementaire du 30 novembre que la Préfecture de Police était frappée par un attentat islamiste le 3 octobre. Lors de



la cérémonie d'hommage aux quatre policiers assassinés, Emmanuel Macron annonça un combat sans merci contre "l'hydre islamiste" en oubliant de dénoncer les menées subversives de l'Arabie saoudite et du Qatar ainsi que les très coupables complaisances de certains élus locaux envers le communautarisme (1).

C'est dans ce climat très tendu qu'un élu régional du Rassemblement national relança le 11 octobre la polémique sur le voile en interpellant vivement une femme voilée qui accompagnait des enfants en sortie scolaire. L'affaire, mineure, déclencha une cacophonie de déclarations contradictoires au gouvernement et dans la majorité. Jean-Michel Blanquer soutenu par Brigitte Macron est contre le port du voile dans les sorties scolaires alors que Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, est pour - de même que le député Aurélien Taché...

On se dispute, on s'engueule et Emmanuel Macron fait savoir qu'il faut éviter les amalgames qui conduiraient à la guerre civile. Avant même d'entrer en campagne, le Clausewitz picard a perdu le contrôle de ses troupes et la situation générale lui échappe. Chapeau, l'artiste !

Sylvie FERNOY

(1) Cf. le blog de B. Renouvin : "Face à l'hydre islamiste : trois incohérences".

ADP et autres privatisations

A l'origine, avec David Cayla, d'une pétition contre la privatisation programmée d'Aéroports de Paris (ADP) ayant recueilli près de 325 000 signatures, Coralie Delaume revient sur lefigaro.fr (1) sur la demande de RIP relative à ce projet gouvernemental ainsi que sur les risques et dangers induits par ce qui peut être qualifié d'« idéologie de la privatisation ».

Citant, à la date du 25 septembre le chiffre officiel du Conseil Constitutionnel – 822 000 soutiens – elle souligne fort pertinemment que ce résultat n'a été obtenu « *que grâce à la mobilisation de simples citoyens, dont beaucoup prennent l'initiative d'organiser des séances de collectes de signatures sur les marchés et ailleurs. En revanche, la couverture médiatique de la campagne est désormais nulle* ». En effet, on y apprend que sur une même période de temps, quand la presse écrite consacrait 500 articles au RIP, elle en produisait 13 000 relatifs au « *grand débat* »... Quant à « *la télévision, c'est pareil voire pire. (...) France 2 n'en a parlé qu'une seule fois la première semaine (le 18 juin pour être précis). Et TF1... zéro !* ». Il apparaît clairement que « *tout cela ne fait que témoigner d'une volonté d'escamoter le débat et d'empêcher à tout prix qu'ait lieu le fameux référendum. Car le gouvernement perdrait à plates coutures* ».



Puis Coralie Delaume s'attache à élargir et approfondir sa réflexion sur cette idéologie de la privatisation en nous expliquant qu'« *en régime «néolibéral», le problème n'est pas tant que l'État se rétracte au profit d'un marché «auto-régulateur» (...) c'est que les moyens de l'État sont mis de manière volontariste au service du déploiement du marché, de l'accroissement de son périmètre. La spécificité du néo-libéralisme est là : il prône une intervention de l'État pour « construire le marché », pour veiller à l'extension sans fin de l'ordre concurrentiel (...) un « État prédateur » qui s'emploie à pomper de la richesse publique pour aller l'injecter dans la sphère du marché* ».

C'est pourquoi nous ferons pleinement nôtre sa conclusion : « *Tout cela est très grave, in fine. On démantèle nos grandes entreprises publiques, on détruit un ensemble cohérent, on crée du désordre, de l'inefficacité, le tout en portant gravement atteinte au service public et à ses vertus égalisatrices (...)* ».

Derrière la campagne en faveur du référendum ADP, c'est de tout cela qu'il est question. L'occasion de mettre un coup d'arrêt à cette logique d'ensemble nous est donnée sur la question précise des Aéroports de Paris ».

Loïc de BENTZMANN

(1) <https://www.lefigaro.fr/vox/economie/privatisation-d-adp-les-citoyens-doivent-reprendre-la-main-sur-l-economie-de-leur-pays>

Pourquoi la droite s'implante

La victoire de l'alliance des droites conservatrices lors du renouvellement des chambres législatives, dimanche 13 octobre 2019, n'a rien d'une « poussée populiste » contestataire. Le scrutin vient couronner un bilan politique et une stratégie à long terme mise en place par Jaroslaw Kaczyński. L'opposition, de son côté, se diversifie et se restructure.

Lorsque, en octobre 2011, les libéraux pro-européens conduits par Donald Tusk réussirent l'exploit d'obtenir la confiance des électeurs pour une législature supplémentaire, les observateurs de la vie politique polonaise y ont vu à juste titre la preuve de la stabilisation démocratique du pays, après vingt ans d'alternance systématique. Pour la deuxième fois depuis la chute du régime socialiste, une majorité vient d'être reconduite, celle des conservateurs anti-libéraux de Droit et Justice (Prawo i Sprawiedliwość, PiS) au terme de quatre années d'une bataille idéologique contre l'élite urbaine du pays et les autorités européennes. A la manœuvre, Jaroslaw Kaczyński, ancien premier ministre (2006-2007), désormais stratège du PiS et véritable leader souterrain de la Pologne depuis son siège de simple député.

La victoire du PiS lors de ce renouvellement de la Diète et du Sénat est nette sans être triomphale. Avec 43,6 % des voix, la coalition scellée avec d'autres formations de droite supplante ses principaux rivaux : les libéraux réunis au sein de la Coalition civique (27,40 % des voix). Les conservateurs obtiennent la majorité absolue des sièges à la chambre basse (235 députés sur 460) et échouent de peu à faire de même au Sénat (48 sièges sur 100). Même si Kaczyński et le premier ministre Mateusz Morawiecki – possiblement reconduit à la tête du gouvernement dans les prochains jours, mais les jeux ne sont pas faits – ont exprimé leur déception de ne pouvoir contrôler les deux assemblées, leur succès est indiscutable au regard du contexte. L'opposition s'était en effet entendue pour présenter, dans les circonscriptions sénatoriales, un candidat unique face au représentant du PiS.

Cette stratégie a permis de contrer l'avancée de la droite. Contrairement au « boulevard » parlementaire dont il avait bénéficié depuis l'automne 2015, le gouvernement devra composer avec un Sénat instable.

Tout aussi intéressante apparaît la composition de la nouvelle Diète. L'assemblée désignée en 2015 était essentiellement bipolaire, partagée entre la droite PiS et le centre-droit libéral de la Plateforme Civique (Platforma Obywatelska, PO). Le dernier scrutin permet à la gauche, coalisée elle aussi, de revenir siéger (12,5 % des voix, 49 députés) tandis que le centre se fracture. PO perd son allié, le vieux parti paysan (Polskie Stronnictwo Ludowe, PSL) qui a fait le choix d'une alliance avec le parti anti-système du rockeur Paweł Kukiz. L'extrême-droite, composée de groupuscules aussi radicaux qu'hétéroclites, obtient pour sa part 11 députés.

Le retour de l'État-providence

La variété des forces politiques en lice (des nationalistes durs aux anciens communistes, en passant par les mouvements écologistes et LGBT) témoigne de la vitalité des débats dans le pays. Les rares excursions des grands médias français dans l'actualité polonaise ces quatre dernières années s'appuyaient invariablement sur une analyse alarmiste : la droite populiste verrouille les médias, purge la justice et s'apprête à liquider par conséquent la démocratie. Comme toujours, la réalité est plus subtile. Kaczyński a tiré les leçons de l'échec du PiS lors des législatives de 2007 à l'issue desquelles il avait perdu le pouvoir au profit de Donald Tusk et de PO. Suivant une logique finalement gramscienne, il s'est em-



Mateusz morawiecki et Jaroslaw Kaczyński

ployé à partir de 2015 à renverser l'hégémonie culturelle mise en place par les libéraux pro-mondialisation depuis la transition démocratique. Telle était la finalité de la réforme brutale de la justice et de la reprise en main des médias nationaux.

Pour les hommes du PiS, la Pologne doit donc s'appuyer sur ses valeurs traditionnelles pour contrer une idéologie progressiste « imposée de l'extérieur ». Cela se traduit par des discours intolérants à l'encontre des minorités, notamment sexuelles, et de l'immigration extra-européenne, qui heurtent la presse d'Europe occidentale. Cette dernière se fait hélas plus discrète sur la dimension sociale qui a permis au PiS de fidéliser les catégories populaires : allocation familiale de 500 zlotys par mois par enfant à partir du deuxième, abaissement de l'âge de la retraite, création d'un salaire horaire minimum, ouverture de transports publics.

Au cours de la campagne électorale, le PiS a promis de renforcer la construction d'un État-providence à la polonaise en portant le SMIC de 2 200 à 4 000 zlotys d'ici 2022. Résultat : la droite tombe en disgrâce auprès de l'électorat diplômé des grandes métropoles mais fait un carton dans les villes moyennes et chez les catégories modestes. Sur fond de taux de participation record depuis 1991 (61,16 % de votants), il engrange trois millions d'électeurs supplémentaires par rapport à 2015 et devient majoritaire dans les régions de l'ouest, bastions des libéraux. Il y a quatre ans, le PiS n'avait pour lui qu'un discours qualifiable de « populiste ». Il bénéficie aujourd'hui d'un réel bilan social. Ses détracteurs devront l'admettre.

Casimir MAZET

La Russafrique

La tenue d'un sommet Afrique-Russie à Sotchi (22-24 octobre) est l'ultime conséquence du retour de Moscou au Proche-Orient.

L'idée de ce premier sommet avait été lancée lors du sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) au Cap en juillet 2018. Poutine n'avait auparavant jamais mis le pied en Afrique subsaharienne. Ses partenaires chinois, indien, brésilien, y avaient déjà leurs habitudes, tout comme certains pays arabes ou asiatiques.

La Russie avait-elle un quelconque intérêt sur le continent noir que déjà à l'époque soviétique elle avait sous-traité à Cuba (Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, Éthiopie, Congo-Brazzaville notamment) ?

Perspectives

Les perspectives économiques sont marginales (17 milliards de dollars, dont seulement 5 au sud du Sahara, contre 275 pour l'Union européenne, 200 pour la Chine, 70 pour l'Inde). Certes il y a la quête de contrats miniers comme l'aluminium de Guinée-Conakry, les diamants de Centrafrique, le coltan de l'ex-Zaïre, le cuivre de Zambie, gérés par les monopoles d'État. Le reste est accessoire.

Le marché de la sécurité ? À la surprise générale, si les Russes ont réussi à se placer auprès du président centrafricain, délogeant les Français, ce fut grâce à un concours de circonstances particulier (l'asile qui lui fut donné à l'ambassade

de Russie lors des troubles avant son élection). Ils ont en revanche échoué à sauver Al-Béchir à Khartoum, Zuma à Prétoria, Mugabe à Harare, et ont misé sur les mauvais chevaux à Madagascar. Les chefs d'État formés à Moscou ne sont plus que l'exception (Namibie, Angola).

Le soutien à l'ONU ? Sur 58 abstentions sur l'annexion de la Crimée, on compta 28 africains. Ce n'est pas négligeable.

Le cœur de la vision africaine est ailleurs : le prisme moyen-oriental



Vladimir Poutine et Abdel Fattah Al-Sissi.

tel que l'avait défini l'ancien ministre des Affaires étrangères puis Premier ministre Evgueni Primakov entre 1996 et 1999. Le retour en Syrie depuis 2015 a permis de réouvrir cette fenêtre d'opportunité. Moscou ne disposait plus en Afrique que d'un seul point d'appui : l'Algérie, premier client de la Russie en armements (un milliard de dollars par an). Si Moscou est le premier four-



nisser d'armes à l'Afrique (35% du marché contre 17% la Chine, 10% les États-Unis et 7% la France), c'est à 80% à cause de l'Afrique du Nord, Algérie et Égypte !

Le développement majeur du « retour » russe en Afrique se situe en effet en Égypte. Le maréchal Al-Sissi a lavé l'affront fait aux Russes par son anté-prédécesseur, le président Sadate qui avait mis un terme en 1972 à la coopération soviétique (15 000 conseillers militaires !). Depuis 2015, Poutine s'y est rendu à deux reprises, concluant des contrats pour quatre centrales nucléaires, des armements (ironiquement pour équiper les deux bâtiments Mistral que la France avait vendus à la Russie et que Hollande a recyclés en Égypte !), et négociant l'accès à deux bases aériennes qui viendraient en complément de la base de Hmeimim en Syrie.

L'Égypte assumant la présidence de l'Union africaine est la co-présidente du sommet de Sotchi, organisé côté russe essentiellement par des experts du monde arabe. Cela traduit la vérité de la vision stratégique russe sur l'Afrique.

Les chefs d'État africains y voient un facteur d'équilibre. Un partenaire international de plus n'est pas mauvais pour ceux qui redoutent un face à face trop exclusif avec la France hier, la Chine aujourd'hui. L'activisme russe en Centrafrique a pu paraître contraire au jeu de la France. Il traînait avec lui des relents d'affairisme, de clientélisme, jusqu'aux soupçons de blanchiment et de trafics mafieux. Dans l'ensemble, il s'avère assez opportuniste pour ne pas se prêter ici ou là au dialogue et à la coopération.

Yves LA MARCK



Omar Al-Béchir

Exploiter, contrôler, punir

Le discours dominant célèbre les nouvelles technologies comme matrices de l'épanouissement personnel et de l'organisation rationnelle des sociétés par couplage de l'homme et de la machine. C'est au contraire un antihumanisme radical qui s'affirme, dans une totale opacité.

Le 20 août, David Desgouilles (1) annonce sur le site du *FigaroVox* qu'il a décidé de désactiver son compte Twitter. Motif ? Ce réseau social à forte influence utilise un algorithme qui sélectionne les abonnés les plus réactifs des comptes (*followers*) afin de déclencher de nouveaux tweets. Cette manipulation technique, qui se pratique aussi sur Facebook, favorise les polémiques montées par des groupuscules, avec reprise des plus outrancières par les autres médias. Qu'importent les dégâts, pour les personnes transformées en boucs émissaires, et pour une société déjà profondément divisée...

Bien entendu, ce n'est pas l'algorithme qui est responsable de cette violence. Il a été conçu par des mathématiciens grassement rémunérés par des sociétés classiquement capitalistes en ce sens qu'elles cherchent à maximiser les profits qu'elles tirent de leurs trouvailles techniques. L'accès à Facebook et Twitter est gratuit et les utilisateurs ont l'illusion de participer à un aimable système planétaire d'échange d'idées et de

mieux nous soigner, de mieux circuler dans les villes, de commander les objets que nous désirons sur d'immenses catalogues et de les recevoir dans des délais records. C'est bien ce que nous voyons sur notre ordinateur et c'est bien ce que nous faisons grâce aux applications de nos téléphones portables. Téléphones intelligents, villes intelligentes, voitures intelligentes grâce à des inventeurs géniaux ! Tout nous invite à glorifier l'intelligence artificielle qui décuplera nos capacités et notre liberté...

Déshumanisation

Dans son nouvel ouvrage (2), Éric Sadin détruit le credo de la nouvelle religiosité technicienne. Le discours sur l'intelligence artificielle relève de la métaphore. Les machines peuvent collecter et analyser d'énormes quantités de données mais celles-ci ne portent que sur une infime partie de la réalité - celle que l'on peut dénombrer, numériser et mathématiser. L'intelligence machine traite une petite partie du réel alors que l'intelligence humaine crée de la réalité par la puissance de son imagination et par sa capacité à engendrer des formes symboliques tout en appréhendant divers aspects du réel par l'intuition autant que par la raison. Alors que l'intelligence humaine est capable d'enrichir le réel, les nouvelles technologies le réduisent et le déshumanisent. Éric Sadin explique que nous entrons dans "l'âge anthropomorphique de la technique" où l'on assigne aux machines "intelligentes" le dépassement des capacités cognitives de l'homme, mais dans des domaines circonscrits, et où l'on tente de leur donner la capacité d'engager automatiquement des actions qui relèvent d'ordinaire de décisions humaines. Ce progressisme technoscientifique

reprend le vieux rêve d'une harmonie par les nombres en établissant une analogie trompeuse entre l'ordinateur, le cerveau humain et le fonctionnement de la société. La gouvernance par les nombres (3) d'une société parfaitement rationalisée peuplée d'hommes couplés aux machines semble sur le point de s'accomplir, pour le bien de l'humanité.



Cette biotechnologie est d'autant plus fascinante qu'elle semble accorder à l'individu une connexion immédiate avec le monde entier, le don d'ubiquité et la possibilité de satisfaire dans l'instant ses désirs. Je regarde tout de suite, à 3 heures du matin, le film que j'ai choisi sur Netflix. Je commande sur Deliveroo un repas livré dans le quart d'heure. Je me branche sur une caméra qui filme en direct les manifestations de Hong-Kong... Tout cela est d'autant plus attrayant qu'on nous répète que la technique est neutre et qu'il nous appartient de faire bon usage des immenses possibilités qui nous sont offertes. C'est faux. Les techniques que l'on met en oeuvre résultent toujours de choix politiques ou antipolitiques, religieux, de projets utopiques ou d'ambitions idéologiques. Tel est le cas, pour ce qui concerne l'intelligence artificielle. Éric Sadin la définit comme une "techno-idéologie permettant de faire se



Alain Supiot.

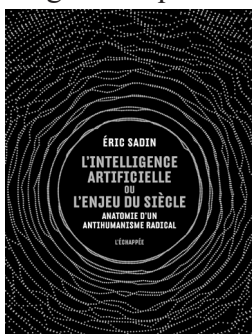
services. Cette illusion est entretenue par un discours publicitaire qui rassemble les nouvelles techniques dans une nouvelle idéologie d'un Progrès scientifique, apolitique, inéluctable et bienfaisant puisqu'il nous permet d'étendre nos relations, de développer nos connaissances, de

confondre processus cérébraux et logiques économiques et sociales ayant pour base commune leur élan vitaliste et leur structure connexionniste hautement dynamique”.

Les nouvelles technologies ne sont pas sorties du cerveau de quelques génies. Elles ont été développées aux États-Unis, dans un bain religieux et idéologique spécifique, et en Californie sous l’égide du complexe militaro-industriel. Elles sont aujourd’hui soumises aux décideurs économiques qui ont su mobiliser les immenses capacités offertes par l’informatique pour réaliser de non moins immenses profits selon les normes hautement favorables de l’ultralibéralisme. L’idéologie est utilitariste. La volonté de puissance est totale, voire totalitaire, car les nouvelles technologies mises en place sont en train de transformer la société - ses échanges commerciaux, ses villes appelées à devenir “intelligentes” - mais aussi les êtres humains.

Bombe algorithmique

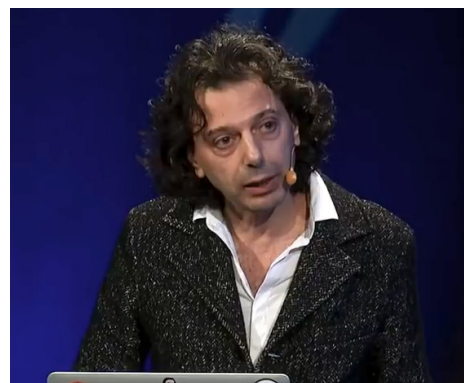
L’ubérisation est un phénomène visible et l’exploitation cynique des chauffeurs de taxis et des livreurs de repas à domicile est notoire. Des émissions de télévision ont montré la robotisation des employés d’Amazon et les conditions de travail insoutenables des ouvriers chinois qui fabriquent nos téléphones. L’exploitation d’une main d’œuvre servile par des firmes transnationales s’accompagne d’une prise en main de professions et de services publics qui tendent à abolir le politique selon le rêve des ultralibéraux et des libertariens qui rencontrent les préoccupations d’efficacité de la gouvernance. Pour résoudre la crise des hôpitaux, et la pénurie de médecins, on veut développer le diagnostic et les soins à distance. Pour désencombrer les tribunaux, on compte sur les logiciels d’aide à la décision judiciaire et nous voyons se développer les systèmes de surveillance policière - qu’il s’agisse de la voie publique, du téléphone ou des réseaux



sociaux. On fait de grosses économies en remplaçant les hommes par des machines mais les conséquences sont littéralement incalculables.

Ce qui est en train de s’établir, écrit Éric Sadin, c’est un “nouveau régime de vérité” qui prétend s’occuper de l’intégralité des affaires humaines en toutes circonstances, en temps réel, et qui exerce son autorité à partir d’une source unique et selon le principe d’utilité. Cela signifie que le temps de la délibération est effacé, que toute contestation est éliminée et que nous sommes en train d’abandonner, en même temps que notre faculté de juger, notre responsabilité dans la conduite des affaires humaines. Laissons-nous guider par les algorithmes pour trouver des films, nos “amis” sur Facebook mais aussi les meilleurs employés possibles, puis pour surveiller leurs cadences de travail... On croit se confier à un système parfaitement rationnel et bienveillant par son efficacité même alors qu’il est conçu pour exploiter les êtres humains, les surveiller et les punir.

À l’aide d’exemples concrets, Cathy O’Neil montre dans son livre que la “bombe algorithmique” (4) est une arme de destruction massive des hommes et des sociétés. À leur insu, ceux qui naviguent sur Internet font l’objet d’un profilage de plus en plus fouillé en fonction des pages qu’ils consultent, des publicités qu’ils regardent, de leurs lieux de vacances, de l’emploi qu’ils occupent, des crédits qu’ils demandent, du quartier qu’ils habitent. Les firmes comme Amazon peuvent prévoir et orienter les choix et les employeurs peuvent trouver des indications précieuses sur le comportement social et politique qui s’exprime par le biais de Twitter et de Facebook. Mais Cathy O’Neil montre que les modèles d’évaluation et de prédiction des comportements sont conçus selon des préjugés sociaux qui aggravent les classiques erreurs dans l’interprétation des statistiques. Ceux qui ont un profil de pauvre recevront des offres de crédit pour pauvres, des publicités pour produits



Eric Sadin.

médiocres et seront enfermés dans un statut punitif qui les définira jusqu’à la tombe. C’est ainsi que l’intelligence artificielle, qui utilise et prolonge les données du passé, crée sa réalité économique et sociale et aggrave l’injustice sociale.

La démocratie n’est pas moins menacée par les nouvelles technologies qui assurent la transparence des comportements individuels. La conception des systèmes “intelligents” est en effet aussi opaque que les objectifs visés par les firmes transnationales. De plus, nous sommes sous la menace d’un contrôle social et politique que la Chine est en train d’installer et qui fonctionne sur le mode de la punition des mauvais comportements et de la rétribution des bonnes conduites.

Il va presque sans dire que l’auto-régulation du système est un leurre. Il faudra l’intervention de la puissance publique mais aussi la résistance des professions menacées, des actions syndicales de grande ampleur et la mobilisation des citoyens qui ont déjà pris conscience des enjeux pour l’avenir de notre civilisation.

Bertrand RENOUVIN

(1) «*Quittons Twitter, cette Cour ridicule*» Essayiste et romancier, David Desgouilles a été l’invité des Mercredis de la NAR.

(2) Éric Sadin, *L’intelligence artificielle ou l’enjeu du siècle*, Anatomie d’un anti-humanisme radical, L’Échappée, 2018. On peut retrouver sur mon blog la présentation d’autres ouvrages d’Eric Sadin.

(3) Cf. Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, Cours au Collège de France (2012-2014), Fayard, 2018.

(4) Cathy O’Neil, *Algorithmes, La bombe à retardement*, Les Arènes, 2018.

Pour découvrir Alain Supiot

Professeur de droit social, le nantais Alain Supiot a démonté le mécanisme et les effets dévastateurs de la « gouvernance par les nombres », titre d'un de ses livres, par une approche interdisciplinaire mêlant science juridique, anthropologie et sociologie.

Son analyse des transformations du droit du travail au XXI^e siècle a conduit Alain Supiot à constater l'effet considérable de la révolution numérique sur l'organisation et la division du travail, qui s'accompagne nécessairement d'une refonte des institutions comprises comme « lois de groupement des individus » et la responsabilité de notre modèle de développement dans la crise écologique à laquelle nous faisons face.

Cela oblige à reconsidérer notre conception du travail, quant à notre rapport aux machines mais aussi quant à la soutenabilité de notre modèle de développement.

Crise du droit

Cette remise en question a une forte dimension juridique, car le Droit « se présente en effet toujours comme l'une des réponses possibles de l'espèce humaine aux défis que lui posent ses conditions d'existence ».

Or, le Droit lui-même est affecté d'une crise par les effets de l'imaginaire de la « techno-science-économie » laquelle tend à effacer le caractère « ternaire » de l'ordre juridique « qui fait de l'hétéronomie d'un tiers impartial la condition de

l'autonomie reconnue à chacun ».

Cet affaïssement de l'ordre juridique fut une caractéristique des régimes totalitaires du siècle précédent qui ont cherché à se fonder sur des lois prétendument scientifiques au mépris de la nécessaire « référence hétéronome ». C'est aujourd'hui le néolibéralisme qui, soumettant le Droit à des calculs d'utilité, à rebours du libéralisme classique, provoque la métamorphose du Droit « en pure technique évaluée à l'aune de l'efficacité, à l'exclusion de toute considération de justice ».

Le droit du travail constitue un terrain particulièrement favorable à l'épanouissement de cette métamorphose du droit pour ceux qui après Hayek dénoncent « le mirage de la justice sociale ».

Mais le reflux des rapports de droit voulu par les tenants de « l'ordre spontané du marché » ouvre grandes les vannes aux rapports de force, avec pour conséquences l'accroissement des inégalités, la précarité, le déclassement, avec leur lot de colères et de violences grossières de tentations destructrices.

Rejetant « la fiction du travail-marchandise », et la scientificité présumée du concept de « capital humain », Alain Supiot invite à « prendre conscience de la normativité à l'œuvre dans l'économie et la sociologie contemporaines, lorsqu'elles étendent ainsi à tous les aspects de la vie les concepts de "capital" et de "marché" ». Raisonner en ces termes nous enferme dans une représentation du travail dépassée. La révolution informatique et la crise écologique devraient « nous obliger à nous en débarrasser ».

Sa thèse selon laquelle « le noyau de cette représentation encore dominante est le contrat de travail » lié à la seconde révolution industrielle ne manquera pas de dérouter plus d'un lecteur pressé. Mais, soutient-il, la « réduction du périmètre de la justice sociale aux termes qualitatifs de l'échange salarial » conduit à exclure la question du « travail en tant que tel, son contenu et son sens ».

Contre « le morne désespoir » auquel réduit le travail limité à sa valeur d'échange, le salaire, Alain

Supiot plaide en faveur d'un nouveau statut du travail qui laisserait la place à « l'œuvre accomplie » qui lui donne un sens, conformément aux principes énoncés après guerre dans la Déclaration de Philadelphie. Ce statut, au contraire d'un contrat, est la condition d'une liberté qui a besoin d'institutions pour se déployer.

Cette libération du travailleur est le cœur de la pensée d'Alain Supiot. À

rebours d'idées dominantes, il voit dans la révolution numérique la possibilité de « concentrer le travail humain sur l'incalculable et l'improgrammable, c'est-à-dire sur la part poétique du travail, celle qui suppose une liberté, une créativité ou une attention à autrui dont aucune machine n'est capable », à condition de transformer la fonction de pouvoir du dirigeant en fonction d'autorité, fonction qui « se manifeste en conférant une légitimité à l'action ».

Des pessimistes objecteront que la puissance du rouleau compresseur capitaliste ne permet pas d'espérer cet « au-delà du travail » qu'Alain Supiot appelle de ses vœux. C'est justement la raison d'être de la politique d'œuvrer en faveur d'un tel changement.

Laurent LAGADEC

Alain Supiot, *Le travail n'est pas une marchandise, Contenu et sens du travail au XXI^e siècle*, éditions du Collège de France, 2019.



Dialogue sur l'islam

L'islam, c'est notre actualité quotidienne ! En ce moment, il n'est question que du voile islamique dans l'espace public. Il n'y a pas si longtemps, à la suite du drame de la Préfecture de police, on continuait à s'interroger sur la distinction à faire entre islam et islamisme. Le président de la République face à la gravité de la situation dénonçait « *l'hydre islamiste* » et appelait de ses vœux une « *société de vigilance* ». Les choses s'enveniment entre ceux qui stigmatisent ce qu'ils appellent l'islamophobie et ceux qui sont persuadés que la présence d'une communauté musulmane non intégrée constitue un danger pour l'unité nationale.

Face à une opinion publique souvent désorientée, les polémiques risquent souvent d'aggraver les incompréhensions au moment où il faudrait au contraire faire preuve de lucidité. Dans ce climat, on pourra apprécier la controverse qui oppose Rémi Brague et Souleymane Bachir Diagne. Le premier est bien connu de nos lecteurs, j'ai souvent donné écho à ses essais. Il connaît particulièrement bien la tradition philosophique arabe et il réfléchit de longue date aux problèmes posés par l'islam. Son interlocuteur est moins connu. Professeur de philosophie à l'université Columbia de New York, il est lui-même musulman et porte sur sa foi et sa culture un regard particulièrement éclairé.

Le débat entre les deux philosophes n'a rien de convenu. S'il est toujours courtois, il n'en est pas moins contradictoire et sans concessions. C'est d'autant plus remarquable qu'on a le plus souvent affaire à ce que Rémi Brague appelle un dialogue de muets : « *Je veux parler de ces réunions où l'on a grand soin de taire ce qui pourrait fâcher, et de laisser dans l'ambiguïté le sens fort différent que les mots prennent dans des systèmes qui s'opposent.* » Et de fait, on constate le plus souvent aujourd'hui combien il est difficile d'échapper aussi bien à l'hostilité qui interdit tout échange en profondeur qu'à une gentillesse de surface qui n'arrange rien. Les deux interlocuteurs ont le mérite essentiel de parler d'un domaine qu'ils ont exploré à fond. Ce sont des érudits qui discutent du Coran en philologues avertis et qui ont une connaissance précise de l'histoire depuis les origines de l'islam. Ainsi refusent-ils toute approximation. Cela ne veut pas dire qu'il y a accord entre eux. Bien au contraire, ils ne cessent de s'opposer, mais leurs désaccords s'ordonnent dans le cadre de ce qu'on appelait à l'époque scolastique une *disputatio*. Certes, elle ne peut être étrangère aux événements actuels et leur caractère dramatique. Du moins, l'effort de deux hommes de bonne volonté invite-t-il à prendre la distance nécessaire à la révélation de la vérité.

Peut-on faire pour autant de Souleymane Bachir Diagne un représentant complètement légitime de l'islam contemporain ? Sans doute non, car il faut bien admettre la rareté des intellectuels musulmans qui acceptent une vraie discussion. C'est aussi le cas de bon nombre de fidèles de l'islam qui peinent à sortir de

leurs mosquées, même pour se faire comprendre. Avec Rémi Brague, il partage une commune culture universitaire. Il sait donc s'exprimer dans un langage philosophique appris à Normale Supérieure, ce qui facilite grandement les choses. Par ailleurs il est complètement acquis à un islam moderne, inséré dans un état de droit et participant d'un pluralisme religieux. Il est originaire du Sénégal et peut se targuer d'appartenir à une nation démocratique. Ce faisant, il opère un choix dans la diversité d'un univers religieux qui recouvre une bonne partie du monde mais on ne saurait boudier son plaisir de disposer d'un pareil interlocuteur. Au milieu des drames actuels nous avons besoin de passeurs.

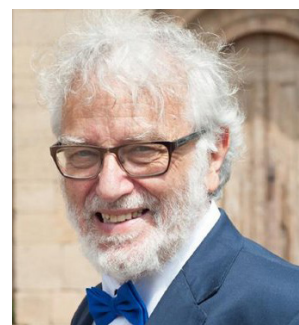
De passeurs avec qui on peut « s'engueuler » pour reprendre le terme de Rémi Brague. C'est la condition pour avancer et tenter de percer les énigmes. Parmi celles-ci, il en est une de décisive. C'est celle d'un Coran « incréé » et donc soustrait à toute possibilité d'une véritable herméneutique. Notre intellectuel défend fermement une position qui le place en retrait d'une orthodoxie largement partagée. Son idée est que le Coran est constitué « *de couches de signification, qu'il est absolument inépuisable* ». Ces couches font du livre une parole vivante : « *Lisez-le comme s'il s'adressait à vous au moment où vous le lisez.* »

Rémi Brague objecte que son interlocuteur se réclame d'une tradition très particulière, de nature philosophique, alors que l'islam en général est étranger à ce type de spéculation. Mais il est vrai qu'il y a une grande diversité dans cette religion. Ainsi dans le monde chiite, la philosophie s'est continuellement développée comme l'a montré Henry Corbin. Mais une autre thématique est source d'affrontement, c'est celle du rapport à l'histoire. Le christianisme est une religion de nature complètement historique. Il n'en va pas exactement de même pour l'islam qui a pour ambition d'ouvrir à une révélation en dehors du temps. Souleymane Bachir Diagne peut en quelque sorte tirer son épingle du jeu, en se référant à une « *logique du sens* » qui échappe à beaucoup de difficultés d'interprétation concernant les origines et certaines contingences, qui n'en sont pas pour Rémi Brague.

Cela indique les limites d'une entreprise. Peut-on faire des vœux pour que cette conception d'un intellectuel rallie à lui d'autres suffrages ? On mesurera la difficulté pour beaucoup d'admettre une religion qui se définirait « *comme inquiétude (et non comme racine) pour ceux qui croient que le but de la vie est une vie plus large, plus abondante. Qui pour cette raison, au-delà de leurs différences, sont le sel de la terre* ».

Gérard LECLERC

Rémi Brague, Souleymane Bachir Diagne, *La controverse. Dialogue sur l'islam*, Les Essais, Stock, Philosophie magazine éditeur, 200 p., 18 €.



Paris libéré par lui-même

Le 25 août 2019, jour du 75^e anniversaire de la Libération de Paris, s'ouvrent les portes du nouveau Musée de la Libération de Paris, Musée du général Leclerc, Musée Jean Moulin à Denfert-Rochereau.

En 1994, ce fut l'ouverture du mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris et du musée Jean Moulin, sur la dalle Atlantique, couvrant la gare Montparnasse. Il fut peu fréquenté, méconnu, car peu accessible. En 2006 une inspection du musée avance l'idée de changer de site : les pavillons de Denfert-Rochereau sont évoqués du fait de l'existence de l'abri de défense passive qui a accueilli le P.C. du Colonel Rol-Tanguy, chef des F.F.I. Un rapport de l'Inspection de la Ville de Paris, en 2007, va dans le même sens.

En 2011 le Conseil de Paris vote le changement de dénomination du musée, devenant "Musée du général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris, musée Jean Moulin." Puis, en septembre 2015, le maire de Paris, Anne Hidalgo, annonce le transfert du musée au 4, avenue du Colonel-Henri-Rol-Tanguy, pour une ouverture prévue le 25 août 2019. En mai 2017, débute le chantier du bâtiment. « Paris Musées » délègue la maîtrise d'ouvrage à la direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville. Le financement est assuré surtout par la Ville de Paris. Le ministère des Armées et celui de la Culture donnent des subventions. Des mécènes apportent le complément.



C'est en 1785 que furent construits, à la barrière d'Enfer, sur la route d'Orléans, des pavillons de quatre étages pour les services de l'octroi (taxe perçue sur l'entrée des marchandises dans Paris) par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux. Dans les années 1860, lors de l'agrandissement de Paris par Haussmann, les deux pavillons sont des bâtiments administratifs.

Dans les années trente la protection des populations en cas d'attaque aérienne est confiée à la défense passive. En 1938-1939, des abris sont construits sous chaque pavillon. L'inquiétude des pouvoirs publics porte sur les attaques au gaz, d'où les portes de protection. Un système de ventilation permettait d'aspirer l'air extérieur et de le filtrer. L'abri pouvait être mis en autarcie en recyclant l'air intérieur. On pouvait éviter l'arrivée d'air pollué. Un générateur garantissait une certaine autonomie en énergie. En cas de panne, une alimentation par le pédalage de deux cyclistes pouvait assurer la ventilation.

À la mi-août 1944, le colonel Rol-Tanguy, commandant régional des F.F.I., recherche un lieu sûr pour rassembler et installer son état-major. Il quitte les locaux

de la rue de Meaux, dans le XIX^e, pour la rue Victor Schoelcher, dans le XIV^e. Le général Darius Paul Bloch, alias Dassault, gouverneur militaire clandestin de Paris, lui fait connaître l'abri de défense passive de Denfert-Rochereau. Dans la soirée du 20 août 1944, Rol et sa femme Cécile empruntent des galeries pour rejoindre l'abri du pavillon ouest. Le P.C. de l'état-major régional des F.F.I. y sera du 20 au 28 août 1944. Cet abri de la défense passive étant sur les cartes de l'Inspection générale des carrières, les Allemands en connaissaient l'existence. Ils y téléphonaient chaque jour, vers 10 h, pour s'enquérir de la tranquillité des lieux et s'entendre répondre qu'il n'y avait rien à signaler ! Cet abri, à 26 m de profondeur, est le clou du musée. Un central téléphonique est relié directement à des postes de la défense passive, du service de l'eau, de la préfecture de police, du métro ; 250 postes de téléphone de Paris et de la proche banlieue sont en liaison directe avec ce qui permet de doubler le réseau téléphonique des P.T.T. (télécommunications officielles pouvant être écoutées).

Le bureau du colonel jouxte son secrétariat dirigé par Cécile Tanguy, sa femme, qui tape les instructions et les ordres, et assure les liaisons. Au P.C. arrivent des messages écrits, des appels téléphoniques et des agents de liaison informant de la situation dans Paris, qui demandent des renforts et repartent avec des missions et des renseignements. Cinq femmes travaillent en continu dans cet abri, dont la responsable du Central téléphonique.

Des panneaux expliquent ce qu'a été la vie dans l'entre-deux-guerres, la montée de l'Allemagne nazie, la France de Vichy et l'Occupation. Sont présentées les biographies de figures de la Résistance et de la France Libre : Jean Moulin, Raymond Aubrac, le C.N.R., Henri Tanguy dit Rol, Philippe Leclerc de Hauteclocque, comme celles d'inconnus mais néanmoins héros qui ont combattu en Afrique, en Normandie ou dans l'ombre.

Le 18 août, le colonel Rol-Tanguy donne l'ordre d'insurrection, d'où la prise de la Préfecture, de l'Hôtel de Ville. La 2^e D.B. de Leclerc, soutenue par la 4^e division d'infanterie étatsunienne, libère Paris le 25 août. Devant la marée humaine qui l'accueille sur les Champs-Élysées le 26 août, le général de Gaulle s'exclame « Ah ! C'est la mer ». Puis il prononce son discours aux Parisiens : « *Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé mais Paris libéré par lui-même* ».

1945 voit le retour de près d'un million de prisonniers de guerre et des survivants de la déportation. Le sol national est libéré, mais le rationnement alimentaire va continuer jusqu'au 30 novembre 1949.

Patrick SIMON

Ouverture : du mardi au dimanche de 10 h à 18 h, dernière entrée à 17 h 30. La visite est gratuite.

Brèves

Swatini, le 25 septembre : La monarchie absolue swazi du roi Mswati III menacée par une révolution. De violentes manifestations antimonarchistes ont secoué le royaume avant d'être réprimées. « Notre problème est que nous avons un roi égoïste », a déclaré Sibongile Mazibuko, qui dirige le Ngwane National Liberatory Congress et à l'origine de ce soulèvement. « Il pille les caisses nationales pour satisfaire sa cupidité personnelle », a-t-il ajouté.

Afghanistan, le 28 septembre : Pour l'élection présidentielle, des talibans modérés, des partisans de l'ancien commandant Ahmed Shah Massoud, se sont alliés aux monarchistes du Mouvement national de solidarité d'Afghanistan (Nahzat-e Hambastagi-ye Melli-ye Afghanistan). « Les Afghans pensent aujourd'hui que le retour au pouvoir des talibans ouvrirait la voie au retour du roi car ils savent que de son vivant, celui-ci jouissait d'un large soutien parmi la population. Ça vaut peut-être la peine d'essayer », a déclaré WaWahab Raofi, journaliste et interprète pour l'OTAN dans le pays.

Pays-Bas, le 30 septembre : Le roi Willem Alexander a prononcé un discours à l'ONU réclamant « une coopération internationale » en faveur de la lutte contre le changement climatique avant de se faire le porte-parole des droits LGBT dans le monde : « Le royaume des Pays-Bas se réjouit que l'égalité des droits des homosexuels, des lesbiennes, des transgenres et d'autres groupes minoritaires soit inscrit dans le marbre de la loi et au sein de plus de pays dans le monde. Nous espérons que cette évolution se poursuivra. »

Frédéric DE NATAL

Quatrième liste de souscription

Claude Auberger, 10 ; Jean-Jacques Boisserolle, 20 ; Christophe Bredillet, 50 ; Sabine Breuillard, 30 ; Hubert Charpentier, 150 ; Philippe Charpentier, 60 ; Jean Chauviré, 40 ; Amedeu Ciscar Pinella, 200 ; Jean Dauvergne, 20 ; Michel Delerm, 100 ; Lucile Ferrand Blazer, 300 ; Albert Forget, 30 ; Joël Garreau de Loubresse, 10 ; Nathalie Godefroid-Renouvin, 50 ; Philippe Gros, 50 ; Alain Lemoine, 50 ; Alain Mercier, 30 ; Xavier de Monneron, 100 ; Robert Peloye, 80 ; Pierre Peuch, 20 ; Florent Rapeau, 20 ; Michel Roth, 50 ; Alexandre Routzovitch, 50 ; Francis Roye, 30 ; Hervé Rumin, 100 ; Alain Guéry, 20 ; Alain Jouffroy, 20 ; Loïc Marvie-Laforest, 20 ; Philippe Vialeles, 40 ; Alain Perdrix, 30 ; Vincent Wilhelem, 20 ; Marc Favre d'Echallens, 25 ; Pascal Arvis, 40 ; André Nery-Routa, 20 ; Didier Segard, 380 ; Jorge Soley-Sans, 20.

Total de la présente liste : 2465 €

Total des listes précédentes : 7045 €

Total de la souscription au 21 octobre 2019 : 9510€

Dates à retenir

Conseil national de la NAR : samedi 23 novembre 2019

Galette des rois : samedi 18 janvier 2020, à partir de 18h00

Congrès de la NAR : samedi 28 et dimanche 29 mars 2020



Abonnement et adhésion

règlement à l'ordre de :
La Nouvelle Action royaliste

Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi de l'année universitaire, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20h très précises (accueil à partir de 19h30).

Entrée libre, une participation aux frais de 2 euros est demandée. La conférence s'achève à 22h. Une carte annuelle d'abonné des mercredis (12 euros) permet d'assister gratuitement à tous les mercredis.

Après la conférence, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 7 euros).

Le mercredi 6 novembre, nous accueillerons Kévin Boucaud-Victoire qui viendra nous parler de son dernier ouvrage : *Mystère Michéa, portrait d'un anarchiste conservateur*.

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse électronique :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13
36-38, rue Sibuet
75012 Paris
Tél. : 06 43 11 36 90

Directeur de la publication

Yvan Aumont

Directeur politique

Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint

Christophe Barret

Rédacteur en chef

Nicolas Palumbo

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801

ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

Gouverner contre l'État

Avec Emmanuel Macron, nous sommes entrés dans une nouvelle phase d'un mouvement néo-libéral puis ultralibéral commencé en 1983 lors du "tournant de la rigueur", confirmé en 1986 avec la première vague de privatisations, poursuivi par Michel Rocard, chantre de "l'État modeste", par Jacques Chirac et Lionel Jospin qui assurèrent le passage à l'euro, par Nicolas Sarkozy et sa "Révision générale des politiques publiques"...

Constante à droite comme à gauche, cette volonté de réduire au minimum les services publics et l'administration générale a coïncidé avec l'abandon de notre politique commerciale, monétaire puis budgétaire, gérées depuis Bruxelles, Francfort et Berlin selon les préceptes imbéciles de l'idéologie dominante.

Le clan Macron s'est installé au moment où le début de la dislocation de l'Union européenne et l'entrée en crise politique puis économique de l'Allemagne ont rapidement privé la nouvelle équipe du très commode alibi "européen" et du non moins commode "modèle allemand". C'est aussi le moment où s'amorce la fin de la "mondialisation" et où le porte-parole de l'élite affairiste, Alain Minc, avoue que les principes économiques auxquels il croyait ne rendent pas compte des réalités observées et que "nous sommes, dès lors, désemparés car privés de boussole macroéconomique" (1).

L'attitude d'Emmanuel Macron est au rebours de ce désarroi publiquement exprimé - et aggravé par la menace d'une catastrophe monétaire puis financière. Contesté ou récusé par une large majorité de Français, l'homme qui se dit président persévère dans la radicalité économique et sociale.

Cette phase de radicalisation touche tous les domaines : la SNCF de plus en plus ouverte à la concurrence, Aéroports de Paris menacé de privatisation, EDF qui pourrait être victime de démembrement... L'étranglement financier de l'hôpital public et de l'université se poursuit, l'enseignement public secondaire est confronté au succès de l'enseignement privé et soumis à la réforme Blanquer qui va provoquer la concurrence entre les professeurs, le recours massif aux stagiaires et l'écrasement du personnel administratif sous les tâches bureaucratiques.

La réforme de la fonction publique générale annonce sa destruction par recours aux contractuels et par application systématique des "méthodes du privé". La Police nationale, la gendarmerie et les pompiers sont accablés de tâches souvent périlleuses, sans recevoir les équipements nécessaires

à leur sécurité, sans bénéficier du niveau de salaire qui signifierait que leur dévouement est reconnu. Les projets sur les retraites résument l'entreprise qui consiste à "faire des économies" sur le dos des classes moyennes et populaires et à favoriser en tous domaines le secteur privé.



Cette radicalisation semble aboutir à l'insupportable paradoxe d'un clan qui s'ingénie à gouverner contre l'État. Le paradoxe est dans l'apparence car les institutions de la Vème République ont fait l'objet depuis vingt ans d'une subversion au cours de laquelle le gouvernement défini par la Constitution a été remplacé par une gouvernance oligarchique. Avec Emmanuel Macron, la base sociale du groupe dirigeant s'est rétrécie et le parti présidentiel n'a pas ni la solidité ni l'influence des défunts partis de gouvernement.

Face à la révolte des Gilets jaunes, le clan macronien a découvert son isolement et n'a dû son salut qu'à l'utilisation brutale des forces de police, qui a empêché les fraternisations naissantes. Cette sinistre victoire tactique lui a offert un court répit. Le 2 octobre, les fonctionnaires de police manifestaient place de la Bastille. Alors que les CRS épuisés souffrent du sale travail qu'on leur fait faire, on les a jetés le 15 octobre contre les pompiers. L'affrontement de deux corps chargés de la sécurité des citoyens et qui sont souvent côte-à-côte a provoqué un trouble profond. Il n'est pas sûr que la Police nationale accepte longtemps que des gens qui la méprisent l'envoient cogner des pompiers ou des professionnels de la santé en lutte pour la défense de l'hôpital public.

Tandis que la grève se poursuit dans les services d'urgence, tandis que les pompiers manifestent, le soudain mouvement du personnel de la SNCF, invoquant le 18 octobre le droit au retrait après l'accident survenu dans les Ardennes, confirme que la radicalisation de l'oligarchie attise l'esprit de révolte. Nul ne peut gouverner contre l'État. Nul ne peut gouverner contre les serveurs de l'État. Nous approchons du point de rupture.

Bertrand RENOUVIN

(1) *Le Figaro* du 23 août 2019.